

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 26 juin 2009
(convocation du 15 juin 2009)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Juin Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel jusqu'à 10 h
M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas à partir de 11h30
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. AMBRY Stéphane à M. PAILLART Vincent
M. ANZIANI Alain à M. CHARRIER Alain
M. ASSERAY Bruno à Mme. FAYET Véronique
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. DELATTRE Nathalie
M. CAZENAVE Charles à M. DAVID Yohan
M. DAVID Jean-Louis à Mme DESSERTINE à partir de 10h15
Mlle. DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime

Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUPOUY Alain
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10h45
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis à partir de 12h00
Mme. LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic
M. LOTHaire Pierre à M. PALAU Jean-Charles
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. SAINT-ORICE Nicole
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max à partir de 11h00
Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne
M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU J-C à partir de 11h
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à Mme. COLLET Brigitte
M. ROBERT Fabien à M. RAYNAL Franck à partir de 11h10
Mme. TOUTON Elisabeth à M. SOLARI Joël

LA SEANCE EST OUVERTE

Transports scolaires - Ville de Saint Aubin de Médoc
 Convention de délégation partielle de compétence pour l'organisation de circuits
 avenant n°1

Monsieur GAÜZERE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 2006/0446 du Conseil de Communa uté du 23 juin 2006, reçue à la préfecture de la Gironde le 4 juillet 2006, vous avez autorisé la signature d'une convention entre notre établissement public et la commune de Saint Aubin de Médoc pour assurer l'organisation de circuits de transports scolaires.

Cette convention, signée le 1^{er} août 2006 et enregistrée en Préfecture de la Gironde le 12 octobre 2006, porte sur les circuits mis en place depuis la rentrée scolaire 2006 et a pour objet de fixer les rôles respectifs de la Communauté urbaine et de l'organisateur secondaire tant à l'égard des usagers qu'à l'égard des transporteurs.

En prévision de l'ouverture de son nouveau groupe scolaire « Jean de la Fontaine » en septembre 2009, la commune de Saint Aubin du Médoc a demandé la possibilité de réaménager l'organisation de huit de ses circuits scolaires pour la rentrée scolaire 2009/2010.

Jusqu'à la fin de l'année scolaire 2008/2009, 5 bus desservent le collège Saint Aubin « Léonard de Vinci » et 3 bus desservent l'école maternelle « Charles Perrault » ainsi que l'école élémentaire « Molière ».

L'ouverture de la future école primaire « Jean de La Fontaine » engendre la création d'un découpage géographique de la commune en deux parties. Il faut donc desservir les écoles par quartier, et ce aux mêmes horaires. Les circuits en place ne permettent pas d'assurer ce service, car il s'avère difficile de desservir une moitié de la commune avec 2 bus et l'autre moitié avec un seul bus.

Aussi, afin d'optimiser le ramassage de tous les élèves en septembre 2009 sans bus supplémentaire, la commune de Saint Aubin demande des aménagements de parcours. La réorganisation des huit circuits concernés permettra d'effectuer le ramassage des collégiens avec seulement 4 bus pour en libérer un pour celui des écoles maternelles et élémentaires, et ainsi avoir deux bus pour chaque moitié de la commune.

Les huit circuits suivants seront donc modifiés à compter de la rentrée scolaire 2009/2010 selon la demande de la commune de Saint Aubin :

- **circuit 376.001** : le réaménagement de ce circuit desservant les écoles Molière et Charles Perrault génère une diminution du kilométrage de 0,75 kilomètres ;
- **circuit 376.002** : le réaménagement de ce circuit desservant les écoles Molière et Charles Perrault génère une augmentation du kilométrage de 3,14 kilomètres ;
- **circuit 376.003** : le réaménagement de ce circuit desservant le groupe scolaire Jean de La Fontaine génère une diminution du kilométrage de 5,74 kilomètres ;
- **le circuit 376.025 devient le circuit 376.004** : ce circuit dessert désormais le groupe scolaire Jean de La Fontaine. Il génère une diminution du kilométrage de 5,13 kilomètres ;
- **circuit 376.021** : le réaménagement de ce circuit desservant le collège Saint Aubin génère une augmentation du kilométrage de 3,06 kilomètres ;
- **circuit 376.022** : le réaménagement de ce circuit desservant le collège Saint Aubin génère une augmentation du kilométrage de 0,32 kilomètres ;
- **circuit 376.023** : le réaménagement de ce circuit desservant le collège Saint Aubin génère une augmentation du kilométrage de 9,66 kilomètres ;
- **circuit 376.024** : le réaménagement de ce circuit desservant le collège Saint Aubin génère une augmentation du kilométrage de 5,13 kilomètres.

Un avenant n°1 au marché a donc été pris pour entériner les modifications des huit circuits précités exploités par KEOLIS GIRONDE (anciennement Cars Ouest Aquitain).

L'incidence financière de ces modifications pour les 3 années scolaires restant à exécuter au titre du marché s'élève à 7 043,26 € HT.

La Communauté urbaine par sa convention initiale de délégation partielle de compétence pour l'organisation de circuits, article 8, récupère 10% de la dépense.

Afin d'acter les modifications des huit circuits précités sur la commune de Saint Aubin de Médoc, il convient de procéder à la passation d'un avenant à la convention signée en 2006.

Ainsi, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- **adopter les modifications de la convention ci-dessus énoncée,**
- **autoriser monsieur le Président à signer l'avenant n° 1 joint à la présente délibération.**

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 26 juin 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. JEAN-MARC GAÜZERE

REÇU EN PRÉFECTURE LE
16 JUILLET 2009

PUBLIÉ LE : 28 JUILLET 2009